



**CHÂTEAUROUX  
MÉTROPOLE**

Le mardi 9 avril 2024, le Conseil communautaire de Châteauroux-Métropole, qui s'est réuni en séance ordinaire et publique à la Mairie dans la salle habituelle de ses séances, par convocation en date du 28 mars 2024 et sous la Présidence de M. Gil AVÉROUS, Président, a délibéré.

Présents (43) : M. Gil AVÉROUS, Mme Chantal MONJOINT, M. Jean-Yves HUGON, Mme Catherine RUET, M. Roland VRILLON, Mme Florence PETIPEZ, M. Brice TAYON, Mme Imane JBARA-SOUNNI, M. Philippe SIMONET, Mme Stéphanie GALOPPIN, Mme Christine DAGUET, M. Denis MERIGOT, Mme Monique RABIER, Mme Catherine DUPONT, M. Dominique TOURRES, M. Charles-Henri BALSAN, M. Eric CHALMAIN, Mme Liliane MAUCHIEN, M. Michel GEORJON, Mme Nahima KHORCHID, M. Tony IMBERT, Mme Alix FRUCHON, M. Gilles CARANTON, M. Didier BARACHET, Mme Pascale BAVOUZET, M. Marc FLEURET, Mme Delphine GENESTE, M. Fabien BISTON, Mme Marie SALLÉ, M. Luc DELLA-VALLE, Mme Danielle FAURE, M. Christian BARON, M. Marc DESCOURAUX, M. Jacques BREUILLAUD, Mme Danielle DUPRÉ-SÉGOT, M. Bruno PALLEAU, Mme Valérie LEGRÉSY, M. Gilbert BLANC, M. Ludovic RÉAU, Mme Brigitte VOITIER, Madame Coralie BRUNET, M. Philippe GUERINEAU, M. David NAVARRO.

Délibération affichée et  
exécutoire le : 10/04/2024

Excusé(s) (10) : Mme Frédérique GERBAUD, M. Stéphane ZECCHI, Mme Christelle PALLEAU, M. François JOLIVET, Monsieur Jean François MORIN. M. Damien NOEL ayant donné procuration à M. Tony IMBERT, Mme Sabine DESMAISON ayant donné procuration à M. Didier BARACHET, M. Jean-Michel FORT ayant donné procuration à Mme Valérie LEGRÉSY, M. Olivier VIGNAU ayant donné procuration à Mme Stéphanie GALOPPIN, M. Henri LORY ayant donné procuration à M. Gilbert BLANC.

## **12 : Vote des taux de TEOM 2024**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2224-13 ;

Vu le Code général des impôts et notamment ses articles 1379-0 bis, 1639 A et 1636 B undecies ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 12 octobre 2001 instituant la taxe d'enlèvement des ordures ménagères,

Vu la délibération 2016-325 du 23 septembre 2016 définissant un nouveau zonage suite à la fusion en commune nouvelle de Saint-Maur des communes historiques de Saint-Maur et Villers les Ormes, permettant de distinguer quinze zones, correspondant aux quatorze communes membres ;

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver les taux de TEOM 2024 pour les 15 zones de la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole comme suit :

Communes	Taux 2015	Taux 2016	Taux 2017	Taux 2018	Taux 2019	Taux 2020	Taux 2021	Taux 2022	Taux 2023	Proposition de taux 2024
Châteauroux - zone 1	10,91 %	10,63 %	10,34 %	10,34 %	10,34 %	10,34 %	10,34 %	8,75 %	8,75 %	8,75 %
Ardentes – zone 2	11,98 %	12,46 %	12,93 %	12,93 %	12,93 %	12,93 %	12,93 %	10,94 %	10,94 %	10,94 %
Déols – zone 3	10,04 %	9,89 %	9,73 %	9,73 %	9,73 %	9,73 %	9,73 %	8,24 %	8,24 %	8,24 %
Le Poinçonnet – zone 4	3,43 %	5,06 %	6,68 %	6,68 %	6,68 %	6,68 %	6,68 %	5,65 %	5,65 %	5,65 %
Montierchaume – zone 5	11,02 %	12,49 %	13,97 %	13,97 %	13,97 %	13,97 %	13,97 %	11,82 %	11,82 %	11,82 %
Saint-Maur (territoire ancienne commune de Saint Maur) – zone 6	3,03 %	3,37 %	3,85 %	3,85 %	3,85 %	3,85 %	3,85 %	3,26 %	3,26 %	3,26 %
Saint-Maur (territoire ancienne commune de Villers-les-Ormes – zone 7	23,87 %	22,30 %	15,20 %	15,20 %	15,20 %	15,20 %	15,20 %	12,86 %	12,86 %	12,86 %
Diors – zone 8	8,28 %	10,18 %	12,07 %	12,07 %	12,07 %	12,07 %	12,07 %	10,22 %	10,22 %	10,22 %
Etrechet – zone 9	13,38 %	15,84 %	18,30 %	18,30 %	18,30 %	18,30 %	18,30 %	15,49 %	15,49 %	15,49 %
Sassierges Saint Germain – zone 10	23,97 %	22,82 %	21,68 %	21,68 %	21,68 %	21,68 %	21,68 %	18,35 %	18,35 %	18,35 %
Maron – zone 11	25,00 %	23,75 %	22,50 %	22,50 %	22,50 %	22,50 %	22,50 %	19,04 %	19,04 %	19,04 %
Arthon – zone 12	26,04 %	22,12 %	18,20 %	18,20 %	18,20 %	18,20 %	18,20 %	15,40 %	15,40 %	15,40 %
Jeu-les Bois –zone 13	30,01 %	27,66 %	25,30 %	25,30 %	25,30 %	25,30 %	25,30 %	21,41 %	21,41 %	21,41 %
Coings – zone 14	14,72 %	15,36 %	16,01 %	16,01 %	16,01 %	16,01 %	16,01 %	13,55 %	13,55 %	13,55 %
Luant – zone 15	22,68 %	21,13 %	19,58 %	19,58 %	19,58 %	19,58 %	19,58 %	16,57 %	16,57 %	16,57 %

Sans discussion, le Conseil communautaire approuve le rapport à l'unanimité des votes exprimés (2 abstention(s)) .

Le Président,

M. Gil AVÉROUS

Le Secrétaire de séance,

M. Marc DESCOURAUX